



95720 LE MESNIL-AUBRY

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
SUR 3 PLACES RUE DU BEL-AIR**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.36, R.27-1, R.44 et R.225 ;

Vu les travaux de taille de haies effectués par le service technique de la commune du Mesnil-Aubry ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et le stationnement ;

ARRÊTÉ

***Article 1* : Le stationnement sera réglementé sur 3 places de parking rue du Bel-Air, du lundi 02 juin au jeudi 5 juin 2025 de 8h00 à 16h30.**

***Article 2* : Le service technique se chargera de poser les barrières afin d'avoir accès pour la taille des haies.**

***Article 3* : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

Fait au Mesnil-Aubry, le 02/06/2025,

Le Maire



Martine BIDEL